

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

3 ème Trimestre 2006

(unité : en 1000 DT)

	3ème Trimestre 2006	3ème Trimestre 2005	au 30.09.2006	au 30.09.2005	Exercice 2005
<u>1- Produits d'exploitation bancaire</u>	<u>73 775</u>	<u>66 877</u>	<u>214 624</u>	<u>197 273</u>	<u>269 218</u>
a- Intérêts	55 841	52 141	158 106	147 766	206 167
b- Commissions en produits	11 432	11 014	32 759	31 427	42 361
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 981	3 555	15 720	10 659	12 849
d- Revenus du portefeuille d'investissement	521	167	8 039	7 421	7 841
<u>2- Charges d'exploitation bancaire</u>	<u>33 841</u>	<u>30 213</u>	<u>94 780</u>	<u>86 532</u>	<u>121 281</u>
a- Intérêts encourus	32 455	28 388	90 567	81 579	114 733
b- Commissions encourues	1 386	1 825	4 213	4 953	6 548
<u>3- Produit net bancaire</u>	<u>39 934</u>	<u>36 664</u>	<u>119 844</u>	<u>110 741</u>	<u>147 937</u>
<u>4- Autres produits d'exploitation</u>	<u>207</u>	<u>167</u>	<u>701</u>	<u>482</u>	<u>1 130</u>
<u>5- Charges opératoires, dont :</u>	<u>25 110</u>	<u>22 857</u>	<u>73 684</u>	<u>69 427</u>	<u>95 458</u>
a- Frais du personnel	19 359	17 180	56 139	52 289	72 112
b- Charges Générales d'exploitation	4 724	4 649	14 514	14 063	19 361
<u>6- Structure du portefeuille</u>			<u>635 139</u>	<u>430 839</u>	<u>471 843</u>
a- Portefeuille titres-commercial			320 223	110 595	149 201
b- Portefeuille d'investissement			314 916	320 244	322 642
<u>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</u>			<u>3 359 317</u>	<u>3 035 977</u>	<u>3 123 213</u>
<u>8- Encours des dépôts, dont :</u>			<u>3 292 116</u>	<u>3 009 551</u>	<u>3 066 738</u>
a- Dépôts à vue			735 415	679 046	710 250
b- Dépôts d'épargne			1 174 282	1 073 427	1 096 112
<u>9- Emprunts et ressources spéciales</u>			<u>606 172</u>	<u>572 365</u>	<u>586 132</u>
<u>10- Capitaux Propres (après affectation du résultat de l'exercice 2005)</u>			<u>346 733</u>	<u>346 609</u>	<u>346 111</u>



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006

Les indicateurs arrêtés au 30 septembre 2006 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2005 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2005.

Les résultats enregistrés au 30.09.2005 et au 30.09.2006 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

Les réalisations enregistrées jusqu'au 30.09.2006 sont globalement conformes aux prévisions arrêtées pour l'exercice en cours.